

République française

DEPARTEMENT DE L'AUDE - Commune de HOMPS

Séance du lundi 05 septembre 2022

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 01/09/2022

Présents : 13

L'an deux mille vingt-deux et le cinq septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du Conseil Municipal

Votants: 15

Présents : Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Virginie FONGARO, Christine MOREL, Alexandre PACHOUTINSKY, Alda PENALA, Sylvain RIVIER, Chantal ROLLAND, Claude SANTORO

Secrétaire de séance:
Edith ESCOURROU

Représentés: Anthony LOPEZ, Michel LOPEZ

Excusés:

Absents:

Objet: Mise à jour des tarifs communaux - DE_2022_828

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à la mise à jour des tarifs communaux en matière de mise à disposition de locaux.

Ayant ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après délibération APPROUVE l'ensemble des tarifs suivants :

- Mise à disposition de locaux

Le foyer municipal est loué uniquement aux habitants d'Homps (les chèques - justificatif d'assurance sont au nom du demandeur). les demandes doivent être complétées et la convention signée 1 mois avant le jour de la location sous peine d'annulation des réservations.

Les enfants mineurs de la commune peuvent obtenir la mise à disposition gratuite de la salle du Mille Club pour leur goûter d'anniversaire en après-midi. Cette mesure nécessite la signature de la convention et la surveillance effective des parents (caution et assurance obligatoire)

Le tarif de location est le suivant :

Local	tarif location	caution location	caution télécommande	forfait ménage
Mille club (1)	200 €	400 €	150 €	100 €
Club House (2)	50 €	100 €	néant	50 €
Espace associatif (2)	30 €	100 e	néant	50 €

(1) location réservée aux habitants résidants sur Homps et associations - à des fins d'événements familiaux et festifs

(2) salles réservées aux associations à des fins de réunions sans événements festifs ni repas, goûters

les chèques de cautions sont rendus 15 jours ouvrés après l'état des lieux sortants afin de vérifier l'état des équipements (vices cachés).

- Location du local commercial

L'avenant de réduction temporaire du loyer du bail commercial initial étant arrivé à son terme, le contrat initial reprend avec un loyer de 200 € par mois

- Location des locaux à usage d'habitation

Suite à la campagne de réaménagement et réhabilitation des logements, le tarif des locaux suivant est révisé de la manière suivante :

- Logement 4 rue des chevaliers droite T3 : 344 €
- Appartement rue de la République T4 : 690 €

- Facturation pour le ménage de la salle

Possibilité de laisser le nettoyage du sol, des toilettes, des miroirs et des équipements de la cuisine (le coût de cette prestation à prix coûtant n'est pas soumis à la TVA) selon les forfaits ci-dessus (la salle doit être vidée et balayée, les poubelles sorties dans les conteneurs).

En cas d'état des lieux sortant non satisfaisant le coût du nettoyage sera facturé au temps passé par l'agent 25 € de l'heure

- Facturation exceptionnelle pour enlèvement d'encombrants

Possibilité de mise à disposition d'un véhicule et de deux agents pour les habitants (le coût de cette prestation à prix coûtant n'est pas soumis à la TVA) dans deux cas de figure : à la demande express d'un habitant ou par taxation d'office en cas d'infraction au règlement de salubrité

- coût du camion : forfait 1 aller/retour déchetterie : 15 €
- coût des agents : 25 € de l'heure par agent

soit le tarif de 65 € pour l'enlèvement d'encombrants pour une heure de manutention avec 2 agents

- Garderie et restauration scolaire

- coût d'une heure de Garderie : 1 €

les prix des repas appliqués sont identiques au prix coûtant de la cuisine centrale (ceux-ci pouvant être révisés)

- coût du repas enfant : 4.50 €
- coût du pique-nique : 4.65 €

- coût de l'emplacement lors des manifestations de type Vide-Greniers

- emplacement sous chapiteau ou foyer (3 mètres) : 10 €
- emplacement extérieur (3 mètres) : 5 €

- Grille tarifaire des forfaits des actions d'animation avec participation financière

(repas ou activités culturelles animées non gratuites)

- tarif enfants - adolescents : 5 €
- tarif étudiants et sans emploi : 10 €
- tarif réduit personnes âgées : 15 €
- tarif adultes : 20 €
- tarif réduit familles nombreuses : 30 €

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré Affichage le mercredi 28 septembre 2022

Madame le Maire

Béatrice BORT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Béatrice Bort', written over a faint, illegible stamp or background.